

**Construction du gymnase de la cité scolaire Montjoux - Participation
de la Ville de Besançon - Convention d'utilisation au profit
des associations sportives bisontines**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la construction d'un gymnase intégré à la cité scolaire Montjoux, la Ville de Besançon a été sollicitée pour verser une participation conformément à la réglementation existante.

A ce titre, une subvention d'un montant de 579 647 F sera allouée au Département du Doubs.

Par ailleurs, une convention sera établie afin de préciser les modalités d'utilisation des créneaux d'entraînement en soirée, au profit des associations sportives bisontines.

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur cette proposition étant précisé qu'en cas d'accord cette dépense sera prélevée sur l'imputation 92.40.65713.99019 code service 20300 après affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998,

- autoriser M. le Maire à signer la convention d'utilisation par les associations sportives bisontines à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.